



Réunion du 14 décembre 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 77  
Nombre de votants : 90

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier DARRACQ (suppléant de Michel JESER), Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAIVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Fabien LARRIVIERE, Catherine LEYGUES, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à Henri POUSTIS), Mathias DUCAMIN, Michel DARETTE (pouvoir à Didier REY), Daniel BOULIN (pouvoir à Francis LARROQUE), Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Dominique LALANNE (pouvoir à Bernadette PRADA), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Jean-Pierre HOURCLE), Bernard MELIANDE (pouvoir à Yves DARRIGRAND), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Philippe GAUDET), René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET), Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à Georges TROUILHET), Gérard DUCOS (pouvoir à Nadia GRAMMONTIN), Philippe ARRIAU (pouvoir à Jacques CASSIAU-HAURIE).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Nadia GRAMMONTIN et M. Anthony BERBEL.

**RAPPORT N° 29 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS  
DES MAISONS DE L'ENFANCE DE MONEIN, DE MOURENX ET D'ARTIX**

**Rapporteur** : Mme Nadia GRAMMONTIN

Suite au transfert de la compétence optionnelle relative à « la création, l'aménagement, l'extension et la gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0 à 4 ans, à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) », la communauté de communes de Lacq-Orthez se substitue aux communes et va assurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la gestion des biens immobiliers suivants :

- la maison de l'enfance située rue Adrienne Legal, 64150, MOURENX, qui comprend les locaux de la crèche, l'Espace de Vie Infantile (EVE), le Lieu Accueil Enfants Parents

(LAEP) gérés par l'association Lo Solan et le Relais Assistants Maternels (RAM) géré par l'association AMAYRA en Pays de Lacq,

- la maison de l'enfance située rue du Pont Lat, 64360 MONEIN, qui comprend les locaux de la crèche « Cool Couche » gérée par l'association « Cool Couche », le LAEP géré par l'association Lo Solan et le RAM géré par AMAYRA,
- la maison de l'enfance située rue de Fourticot, 64170 ARTIX, qui comprend les locaux de la crèche « L'îlot P'tits pieds », transférée à la communauté de communes de Lacq-Orthez à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Les conventions annexées à la présente délibération ont pour objet de fixer les modalités de mise à disposition de ces maisons de l'enfance.

Ces biens mis à disposition de la communauté de communes de Lacq-Orthez font partie du domaine privé communal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer ces conventions de mise à disposition de biens immobiliers,
- **d'autoriser** son Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
**Jacques CASSIAN-HAURIE**

